Démarche : Demande de changement de centre pour un contrôleur technique VL -**SEINE ET MARNE** Organisme : Bureau des professionnels de la route Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Cette procédure concerne exclusivement les demandes de modification(s) pour les contrôleurs techniques situés dans le département de Seine-et-Marne. Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté. **IDENTITE DU CONTROLEUR** Nom du contrôleur (en majuscules) Exemple: DUPONT Nom marital du contrôleur (en majuscules) Exemple: DUPONT **Prénoms** Renseigner l'ensemble des prénoms de l'état-civil Date de Naissance Exemple: 12/03/1989 Commune de naissance en France

Si vous êtes né à l'étranger

Merci d'indiquer la ville et le pays de Naissance

Demande de changement de centre pour un contrôleur technique VL - SEINE ET MA	ARNE
Pays de naissance	
Pièce d'identité en cours de validité Pièce justificative à joindre en complément du dossier Scan ou photo de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport ou du permis de conduire	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Scan ou photo de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport ou du permis de conduire	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Scan ou photo de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport ou du permis de conduire	
N° AGREMENT	
Adresse postale du contrôleur Sous la forme: Numéro et voie - complément éventuel (Bâtiment)	
Adresse mail du contrôleur	
Adresse mail du gestionnaire	
Numéro de téléphone du contrôleur	
CENTRE DE RATTACHEMENT	
NOM DU CENTRE DE RATTACHEMENT	
Adresse du centre de rattachement Sous la forme: Numéro et voie - complément éventuel (Bâtiment)	
Numéro d'agrément du centre de rattachement	
Téléphone du centre de rattachement	

Demande de changement de centre pour un contrôleur technique VL - SEINE ET MARNE
Adresse mail du centre de rattachement
Quelle modification souhaitez-vous déclarer? Cochez la mention applicable, une seule valeur possible - cas 1 - changement de centre de rattachement au sein de la Seine-et-Marne
- cas 2 - changement de centre de rattachement avec changement de région/département
CAS 1 - Changement de centre de rattachement en Seine-et-Marne
NOM DU NOUVEAU CENTRE DE RATTACHEMENT
Adresse du nouveau centre de rattachement
Téléphone du nouveau centre de rattachement
E-mail du nouveau centre de rattachement
Numéro d'agrément du nouveau centre de rattachement
Notification du changement de centre de rattachement Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pièce justificative
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pièce justificative
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pièce justificative
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Maintien de la qualification des contrôleurs
Complément de formation d'au moins 20 heures par années civile. Les contrôleurs disposant d'une qualification pour le contrôle des véhicules équipés d'un réservoir de gaz carburant justifient par ailleurs d'au moins 2 heures par année civile concernant le contrôle de ces véhicules. Ces formations sont effectuées par un organisme désigné par le réseau de rattachement ou par le représentant légal de centre non rattaché.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif d'activité
Au moins 300 contrôles techniques périodiques (220 lorsque le contrôleur est également agréé pour le contrôle des véhicules lourds) Attestations à fournir sur les 3 dernières années Lorsque l'agrément est accordé en cours d'année, le nombre de contrôles techniques périodiques à réaliser

correspondant à cette année est porté à 25 par mois à partir du mois qui suit l'agrément

Pièce justificative à joindre en complément du dossier Audits contrôleur
Audit favorable portant sur la réalisation d'un contrôle technique périodique au plus tard dans les 12 mois qui suivent la date de son agrément initial puis au moins toutes les 2 années civiles et au plus tard au cours du 28e mois suivant le précédent audit (cf point B.1.3 de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991)
Audits à fournir sur les 3 dernières années
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Remise à niveau
En l'absence de la formation de maintien de la qualification prévu au point B de de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 199 le réseau ou la personne physique assurant l'exploitation du centre non rattaché s'assure de la remise à niveau avant tout reprise d'activité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier En cas de contrôleur salarié joindre une copie du contrat de travail ou de la lettre d'engagement du centre
Point 6 (paragraphe I composition du dossier).
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Avis du réseau
Uniquement pour les centres rattachés à un réseau
CAS 2 - Changement de centre de rattachement avec changement de région/département
NOTI DO NOOVEAG GENTRE DE RATTAGREFIENT
Adresse du nouveau centre de rattachement
Téléphone
E-mail du nouveau centre de rattachement
N° d'agrément du nouveau centre de rattachement
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Lettre signée de demande de changement de centre
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Notification du changement de centre de rattachement
Attestation visée par les exploitants des deux centres concernés et leurs réseaux éventuels.

Demande de changement de centre pour un contrôleur technique VL - SEINE ET MARNE

Demande de changement de centre pour un contrôleur technique VL - SEINE ET MARNE A défaut copie de la lettre d'information transmise au centre par le contrôleur Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie de la notification d'agrément du contrôleur en vigueur Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie de la lettre d'information adressée au préfet de département du centre de rattachement précédent Pièce justificative à joindre en complément du dossier Fiche récapitulative de l'expérience professionnelle Cf appendice 1 de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 Pièce justificative à joindre en complément du dossier Formation "maintien de qualification" d'au moins 20h par année civile Complément de formation d'au moins 20 heures par années civile. Les contrôleurs disposant d'une qualification pour le contrôle des véhicules équipés d'un réservoir de gaz carburant justifient par ailleurs d'au moins 2 heures par année civile concernant le contrôle de ces véhicules. Ces formations sont effectuées par un organisme désigné par le réseau de rattachement ou par le représentant légal du centre non rattaché. Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Justificatif d'activité Au moins 300 contrôles techniques périodiques (220 lorsque le contrôleur est également agréé pour le contrôle des véhicules lourds) Attestations à fournir sur les 3 dernières années Lorsque l'agrément est accordé en cours d'année, le nombre de contrôles techniques périodiques à réaliser correspondant à cette année est porté à 25 par mois à partir du mois qui suit l'agrément Pièce justificative à joindre en complément du dossier Audits contrôleur Audit favorable portant sur la réalisation d'un contrôle technique périodique au plus tard dans les 12 mois qui suivent la date de son agrément initial puis au moins toutes les 2 années civiles et au plus tard au cours du 28e mois suivant le précédent audit (cf point B.1.3 de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991) Audits à fournir sur les 3 dernières années Pièce justificative à joindre en complément du dossier Remise à niveau En l'absence de la formation de maintien de la qualification prévu au point B de de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991, le réseau ou la personne physique assurant l'exploitation du centre non rattaché s'assure de la remise à niveau avant tout reprise d'activité Pièce justificative à joindre en complément du dossier En cas de contrôleur salarié joindre une copie du contrat de travail ou de la lettre d'engagement du centre

Une déclaration sur l'honneur certifiant l'exactitude des renseignements fournis, attestant ne pas être sous le coup d'une mesure de suspension ou de retrait d'agrément, s'engageant à ne pas exercer pendant la durée de l'agrément, une quelconque activité dans la réparation ou le commerce automobile et à ne pas utiliser les résultats des contrôles à d'autres fins que celles prévues par la réglementation.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Déclaration sur l'honneur

Demande de changement de centre pour un contrôleur technique VL - SEINE ET MARNE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

OBSERVATION EVENTUELLES	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier	
Pièce justificative	